

La passe à poissons a été inaugurée

Pour rejoindre leurs zones de reproduction, les truites ont besoin de se déplacer. Les seuils et barrages ralentissent voire condamnent cette migration. C'était le cas sur l'Alagnonnette dans Massiac, où un déversoir de près de 2 mètres de haut empêchait les poissons venus de l'Alagnon de regagner la vallée un peu plus haut.

Multipliée par sept

En 2012, le Syndicat interdépartemental de gestion de l'Alagnon (SIGAL) a piloté la création d'une passe à bassins sur ce barrage. Ce système, fonctionnel depuis septembre dernier, fragmente la chute initiale en huit chutes de 25 centimètres, franchissables par les poissons.

Techniciens du SIGAL, élus, représentants d'associations... se sont rassemblés à l'occasion de l'inauguration de cet ouvrage, réalisé dans le cadre d'une opération d'un montant total de 90.587 €, subventionné à 96 % (*).

Comme l'explique



OUVRAGE. Techniciens du SIGAL, élus, représentants d'associations... se sont retrouvés au pied de la passe à bassins.

Guillaume Ponsonaille, directeur du SIGAL, « on pourrait douter de l'intérêt de l'opération, car l'Alagnonnette est asséchée tous les étés, mais quand on observe le cycle biologique de la truite fario, par exemple, on s'aperçoit que les truites, mais également les alevins, après leur première phase de développement, redescendent pour alimenter l'Alagnon ».

Et les résultats ne se sont pas fait attendre, comme en témoigne l'étude réalisée par la Fédération de pêche suite d'une part à un état des lieux effectué à l'automne 2011 et aux ré-

sultats observés après un nouveau comptage des frayères à truites, en automne 2012.

Dans la traversée de Massiac (du barrage jusqu'au viaduc de l'autoroute), la reproduction des truites a été multipliée par sept (tout en étant freinée par la présence d'un autre obstacle).

La communauté de communes du Pays de Massiac, assistée par les outils portés SIGAL, va prochainement lancer un programme de restauration de lit et des berges de l'Alagnon dans la traversée de Massiac, ce qui devrait permettre aux populations de poissons de peupler durablement l'Alagnonnette. ■

(* Agence de l'eau Loire-Bretagne ; fonds européens de développement régional (FEDER) ; Fédération de pêche du Cantal ; AAPPMA de Massiac ; Réseau ferré de France.